



**« La grandeur d'un métier est peut être avant tout de réunir les hommes »**  
(Antoine de SAINT EXUPERY)

Le 12 juin 2014

## Lettre de communication et d'information

Chers confrères, chères consœurs,

Vous trouverez en pièce jointe la lettre que nous avons rédigée à l'attention de tous les assureurs (compagnies ou mutuelles), car nous pensons qu'il est grand temps de récupérer notre indépendance et de redonner à nos collaborateurs le goût d'exercer notre métier, mais surtout de retrouver **leur passion**, et d'être mieux considéré.

Oui, nous pouvons donner un coup d'épée digne de Bertrand DU GUESCLIN lors de la bataille de Cocherel.

«... Le 16 mai 1364, dans la matinée, Bertrand DU GUESCLIN expose son plan à ses compagnons d'armes : « Nous ferons semblant de battre en retraite, de renoncer au combat aujourd'hui, parce que nos gens sont durement éprouvés par la ..... »

Notre constat sur l'actualité :

Face à certaines situations relayées par voie de presse, interrogeons nous aujourd'hui sur les difficultés rencontrées récemment par la profession :

-Vis-à-vis de nos partenaires réparateurs

Effectivement, l'on peut agir contre une société, telle que FEU VERT, mais cette bataille est t'elle vraiment utile ?

Aussi, pour être tout à fait clair, la conciliation entre la société FEU VERT et les experts est tout d'abord un souhait exprimé par le ministère, et non une contrainte exigée par l'ANEA et la CFEA.

### -Vis-à-vis de nos mandants assureurs

**Les syndicats professionnels d'experts**, depuis le début de leur existence, battent en retraite devant les donneurs d'ordres au mépris des textes qui encadrent notre profession.

Or, **la loi Hamon** impose le contraire. En effet le texte, intervenant au bénéfice des consommateurs, privilégie la qualité des réparations, sur les économies potentielles réalisées par les assureurs.

Récemment, des règles illégales ont tenté d'être instituées par certains assureurs (renouvellement incessant des objectifs ceux-ci à la baisse, cotas, délais etc.) comme étant des pratiques de terrain admises de tous les experts.

S'agit-il de mensonges, d'affabulations, d'une illusion ou d'un vœu pieux ?

La pression ou le dictat de certains assureurs a d'ailleurs dépassé les limites, et nous en sommes TOUS conscients, nous devons réagir, **Cela n'est plus aujourd'hui acceptable.**

Le système statistique des coûts moyens utilisé à outrance nous paraît contre nature et inhumain, cela entraîne « stress et désespoir », à nos collègues des petits et moyens cabinets soumis à la faillite, lorsqu'ils ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas intégrer un réseau.

De plus, il est impératif que « les règles de l'art » de la réparation, ainsi que les fondements juridiques de la profession d'expert soient respectés, et non bradés pour l'unique profit financier de certains de nos mandants.

Autre point important, « le CONTRADICTOIRE lors d'une expertise », certains mandants les méprisent, et agissent impunément sous couvert de notre responsabilité.

Le **SNDEA** s'engage à porter votre réclamation légitime auprès de nos différents partenaires et mandants pour qu'ils prennent conscience qu'un professionnel, pour apporter le résultat souhaité, a besoin de moyens, qui sont **la considération et l'indépendance.**

Bien entendu, notre rôle est économique, la maîtrise du coût de la réparation passe par nos compétences, mais surtout nous devons œuvrer avec le réparateur pour remettre l'assuré dans la situation dans laquelle il se trouvait avant l'acte dommageable.

Nos prestations, nos formations, nos engagements à chacun sont bien de rechercher la meilleure méthode de réparation permettant d'arriver au juste prix avec parfois, l'accord de l'assuré pour l'utilisation de pièces de réemploi afin de répondre à la demande de ce dernier qui souhaite conserver son véhicule.

### Pourquoi nous rejoindre ?

Contrairement aux autres chambres syndicales, **le SNDEA** n'a pas besoin de l'assentiment des assureurs pour mener des actions de valorisations de la profession d'expert. En effet, nous collaborons étroitement avec les pouvoirs publics. Certains objectifs communs à la profession et au ministère, comme la lutte contre les rapports de complaisance, l'usurpation du titre d'expert, ou contre les pratiques non-sécuritaires en matière d'indemnisation, sont autant d'axes de travail dont la réalisation demande de l'investissement des experts qui représentent la profession.

**Le SNDEA** joue donc un rôle important auprès de **la DSCR**, car la vision d'avenir qu'il projette est indéniablement totalement indépendante en matière de sécurité publique.

A l'heure où certains s'arrogent tous les droits, comme hier quelques uns de nos mandants assureurs, puis la POSTE, ou encore aujourd'hui FEU VERT, il appartient au **SNDEA** d'afficher une position qui correspond aux valeurs qu'il défend.

C'est la raison pour laquelle, nous nous engageons auprès de nos adhérents à ce que notre position soit toujours mesurée en fonction de la nature de l'indélicatesse commise.

Mais, ceux qui feignent d'ignorer les experts doivent savoir que nous exercerons désormais notre droit de réponse de la façon qui nous paraîtra la plus juste et la plus proportionnée.

Oui, rejoignez notre syndicat pour nous permettre d'avoir en plus de notre volonté, la force du nombre, tous deux indispensables à la défense des vraies valeurs de notre profession et de nos intérêts.

Enfin pour terminer, toute cotisation pour l'année 2014, prise à ce jour est réduite de 50%, du fait du semestre bientôt écoulé, à savoir 60,00 € au lieu de 120,00 €.

Nous comptons sur vos adhésions afin d'accompagner la marche que nous menons et ainsi défendre pleinement vos intérêts.

Salutations confraternelles

Votre dévoué  
**Jacques CORNUT**  
Président SNDEA